

L'inform' accueil

La ressource formée et informée : une ressource d'avenir

Volume 6 – Numéro 2 – Décembre 2014

ÉDITORIAL

Chères ressources,

Les dernières semaines ont été très remplies pour mon équipe et moi puisque nous avons effectué une grande tournée des 11 régions que nous représentons. Nous avons voyagé aux quatre coins du Québec afin de vous rencontrer et de vous guider dans votre rôle de ressource d'accueil. J'ai été très heureuse de constater la participation de nos membres et j'espère qu'elle sera d'autant plus grande lors des prochaines rencontres, puisque nous comptons revenir vous voir rapidement.

Comme nous l'avons souvent répété lors des derniers mois, la renégociation de votre entente collective arrive à grands pas et nous avons besoin de vous pour bien identifier les points sur lesquels axer nos négociations et sur lesquels vous désirez que nous travaillions. Lors des dernières rencontres, nous avons recueilli beaucoup d'information et nous saurons faire valoir vos besoins au comité de négociation, soyez-en assurés. La FFARIQ demeure plus que jamais à l'écoute de ses membres et nous sommes toujours ouverts à vos suggestions et à vos idées.

Dans le présent numéro de l'Inform'accueil, nous abordons des sujets très importants qui reviennent souvent lors des rencontres et également par téléphone à la permanence, comme la CSST, les urgences médicales ou les assurances pour les enfants. De plus, nous vous avons réservé des articles d'information sur les actions entreprises par la FFARIQ dans les derniers mois ainsi que des chroniques sur différents sujets qui pourront vous servir dans votre quotidien.

Vous trouverez également à l'occasion de cet envoi un calendrier réalisé par l'équipe de recherche JEFAR de l'Université Laval, notre partenaire depuis plus de 13 ans. La FFARIQ a collaboré au projet avec la rédaction d'un texte sur les besoins des enfants et des ressources d'accueil dans leur travail au quotidien. Chaque mois du calendrier comprend un texte qui aborde différents sujets en lien avec les jeunes, les milieux d'accueil, les réseaux d'entraide et plus encore. Nous espérons qu'il vous plaira!

L'inform'Accueil est publié par la Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec

8500, Boulevard Henri-Bourrassa
Bureau 256
Québec (Québec) G1G 5X1

Téléphone : 418 529-4734
Sans frais : 1 866 529-5868

Télécopieur : 418 529-0456
Télécopieur sans frais : 1 866 388-8860

Courriel : info@ffariq.ca
Site Internet : www.ffariq.ca

No d'enregistrement 0229-4338

Le masculin est utilisé pour simplifier la lecture des textes

Envoi de publication. Convention n° 40007794

Comme vous le savez, la semaine des familles d'accueil a eu lieu du 19 au 25 octobre dernier. Nous vous avons envoyé un Agenda de la FFARIQ en guise de cadeau et afin de vous sensibiliser à l'importance de prendre des notes lors de vos échanges avec les centres jeunesse. N'oubliez pas que le détail chronologique des événements est un élément essentiel à avoir en cas de difficulté. Si vous faites appel à nous, nous serons d'autant plus en mesure de vous aider si vous pouvez retracer le fil précis des événements en lien avec votre difficulté. Les paroles s'envolent, mais les écrits restent!

À la veille du temps des fêtes, je tiens à vous souhaiter en mon nom et au nom de toute mon équipe un très joyeux Noël et une bonne année 2015. L'année à venir sera très remplie, mais nous serons là pour vous soutenir et vous informer des développements dans les différents dossiers ainsi que dans la négociation.

Au plaisir de vous voir bientôt!


Jacinthe Boucher
Présidente

Sommaire

- 2 Assurance pour les enfants – AQESSS
- 2 Urgences médicales
- 2 L'autorisation de l'Agence, nécessaire au non-renouvellement d'une entente spécifique
- 3 Gain de cause en sentence arbitrale pour la FFARIQ
- 3 Ententes spécifiques: Quelles questions poser
- 4 Mésestente collective
- 4 Rencontres de la FFARIQ dans les régions
- 4 CSST
- 5 Mike Wallace: L'art de négocier efficacement
- 6 Un mot des régions...
- 7 Congrès FFARIQ 2014
- 8 Comité des usagers
- 9 Les allergies alimentaires chez les enfants
- 10 Recettes
- 11 Vos représentants



Fédération des familles d'accueil
et ressources intermédiaires
du Québec

Assurances pour les enfants – AQESSS

Au cours des derniers mois, nous avons reçu un bon nombre d'appels concernant les assurances pour les ressources, ainsi que pour les enfants. Nous avons eu vent de certains problèmes lorsque vient le temps d'assurer les biens de la ressource ou des enfants.

Nous voulons simplement vous rappeler que les enfants placés sous la protection de la jeunesse sont automatiquement assurés par l'AQESSS, assurance payée par le Centre jeunesse. Cette assurance couvre les réclamations ou poursuites découlant de dommages corporels ou matériels causés par vos usagers, ainsi que les réclamations découlant des activités de la ressource. Elle couvre également les biens des usagers, sous réserve de certaines conditions. Par exemple, si un enfant brise une fenêtre ou encore fait un trou dans le mur de sa chambre, c'est l'AQESSS qui se chargera de compenser pour les dommages causés par l'enfant, et non votre assurance personnelle.

Ainsi, vous n'avez pas à vous prévaloir d'une assurance supplémentaire pour les enfants placés dans votre ressource, malgré ce qu'en disent certains assureurs. Vous recevez en principe un dépliant de l'AQESSS tous les ans, expliquant la couverture fournie par cette assurance.

Pour rapporter une réclamation ou pour toute demande de renseignements :
1-800-990-4861



URGENCES MÉDICALES

Nous désirons vous rappeler que les Centres jeunesse remboursent les frais de kilométrage et de stationnement dans les cas où vous devez vous présenter à l'hôpital avec l'un de vos usagers pour une urgence médicale.

Toutefois, n'oubliez pas que pour avoir droit à un tel remboursement, vous devez absolument fournir dans votre facturation mensuelle les pièces justificatives adéquates, soit une autorisation ou un certificat d'un professionnel de la santé, le reçu de stationnement (s'il y a lieu) ainsi que le nombre de kilomètres parcourus.

Si vous avez dû manger sur place étant donné le délai d'attente, vous pouvez également en demander le remboursement en fournissant les pièces justificatives.

L'AUTORISATION DE L'AGENCE Nécessaire au non-renouvellement d'une entente spécifique

Lorsqu'arrive la fin de votre entente spécifique, il est fréquent qu'une nouvelle entente soit signée entre le Centre jeunesse et vous. Toutefois, si ce n'est pas fait, l'entente spécifique sera automatiquement renouvelée, à moins que l'une des parties à l'entente envoie à l'autre un avis de non-renouvellement dans le délai prévu à votre entente (article 5.2.1).

*Cependant, lorsqu'un Centre jeunesse décide de ne pas renouveler une entente spécifique, il a l'obligation de préalablement **obtenir l'autorisation de l'Agence** de la santé et des services sociaux.*

En effet, le dernier paragraphe de l'article 55 de la Loi 49 prévoit que «l'établissement public signataire ne peut modifier l'entente spécifique, y mettre fin avant l'arrivée du terme ou empêcher son renouvellement sans avoir obtenu l'autorisation de l'agence concernée».

Ainsi, à défaut d'obtenir l'autorisation de l'Agence en bonne et due forme, la décision du Centre jeunesse sera nulle.

En septembre dernier, une ressource nous a contactés suite à la réception d'un avis de non-renouvellement, lequel ne contenait aucun motif justifiant sa fermeture. Après vérifications, nous avons découvert que le Centre jeunesse n'avait jamais demandé l'autorisation à l'Agence afin de procéder au non-renouvellement de l'entente spécifique.

Devant cette situation, nous avons entrepris un recours urgent à la Cour supérieure. Deux semaines seulement après le dépôt de la procédure judiciaire à la Cour, la ressource a été informée par son Centre jeunesse que son entente spécifique serait finalement renouvelée, et ce, compte tenu des erreurs dans la procédure. En effet, l'Agence n'ayant

pas donné son autorisation, le Centre jeunesse ne pouvait légalement procéder au non-renouvellement de l'entente spécifique.

Ainsi, si un Centre jeunesse modifie, résilie ou empêche le renouvellement de votre entente spécifique, il est impératif de vous assurer que l'Agence ait d'abord donné son autorisation. Dans le cas contraire, il sera possible de renverser la décision du Centre jeunesse.

Ce recours n'est qu'un exemple des recours que les conseillers de la FFARIQ peuvent entreprendre pour vous. Lorsque vous vivez une situation problématique, n'hésitez pas à nous contacter, puisque nous pouvons vous aider!

Marianne Gilbert,
Conseillère syndicale à la FFARIQ et avocate

GAIN DE CAUSE EN SENTENCE ARBITRALE

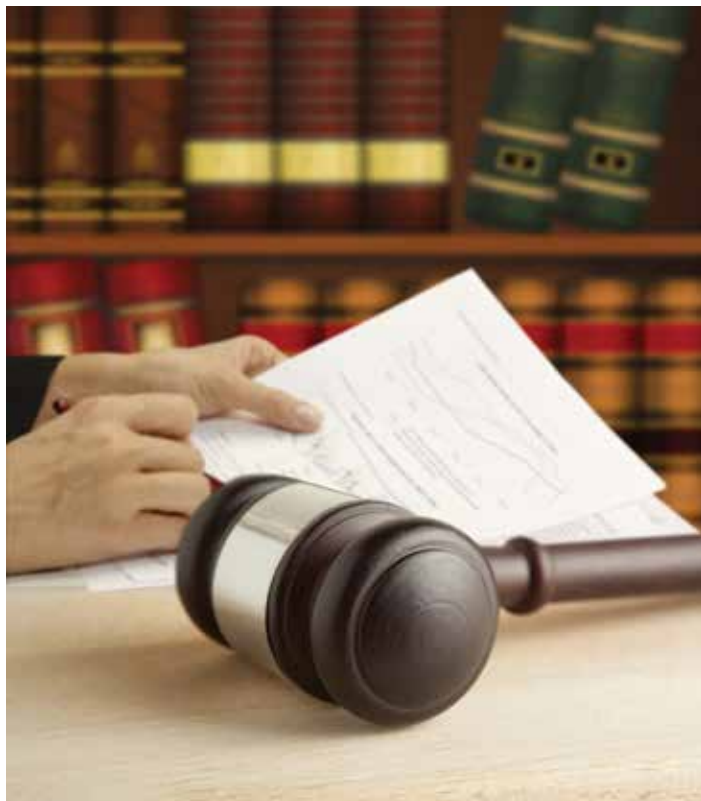
Accompagnement lors de l'évaluation d'un signalement

La FFARIQ est fière de vous informer que la toute première sentence arbitrale au Québec relative aux ressources d'accueil vient d'être rendue ce 14 juillet 2014 par l'arbitre Me Denis Nadeau!

Nature de la mésentente: Un avis de mésentente daté du 4 mars 2013 a été envoyé au Centre Jeunesse de l'Outaouais concernant une violation des articles 2-3.01 et 2-3.02 de l'entente collective relatifs à l'enquête administrative. La problématique a débuté lorsque le Centre jeunesse a refusé à la ressource le droit d'être accompagnée par un représentant de la FFARIQ lors de l'évaluation d'un signalement mené à son égard. Le Centre jeunesse a déterminé à ce moment qu'une évaluation de signalement effectuée par la Direction de la protection de la jeunesse n'était pas une enquête administrative et ce, contrairement à la position de la FFARIQ. Le tribunal d'arbitrage a été saisi du dossier afin de trancher la question en litige.

Décision: L'arbitre a accueilli la mésentente de la FFARIQ. Le droit d'accompagnement a été reconnu dans la situation de cette ressource. L'arbitre a donné une interprétation du « droit à l'accompagnement » lorsqu'une enquête administrative débute par un signalement.

Cette toute première jurisprudence d'un arbitre de grief en la matière vient de voir le jour grâce au combat de la FFARIQ pour la défense de vos intérêts. En ce sens, les ressources faisant l'objet d'un signalement sont invitées à consulter leur conseiller syndical à la FFARIQ.



IMPORTANT

Quelles sont les questions à poser lors de la signature de votre entente spécifique (contrat de famille d'accueil)

Lors du renouvellement de votre entente spécifique, vous devez vous assurer que les critères qui y sont mentionnés correspondent à vos besoins en tant que ressource d'accueil, mais également aux besoins des enfants que vous accueillez.

- Combien de places le contrat vous accorde-t-il?
- Quel groupe d'âge pouvez-vous recevoir?
- Y a-t-il une contrainte au niveau du sexe des usagers que vous pouvez accueillir?
- Qui sont les parties au contrat (répondants)?
- Quelle est la durée du contrat?
- Etc.

Tous ces critères sont importants, puisqu'ils servent de balises aux placements que vous proposeront les centres jeunesse. Si un placement vous est proposé et qu'il ne respecte pas les termes de votre entente spécifique, vous pouvez refuser le placement.

Également, notez bien que si vos places sont comblées et que le centre jeunesse vous demande un placement supplémentaire ou souhaite diminuer vos places, vous devez demander une modification à votre entente spécifique. En effet, l'article 55 de la *Loi sur la représentation des ressources* prévoit qu'une modification doit être effectuée lorsqu'un placement supplémentaire est accepté par la ressource. Ainsi, un contrat de quatre places devient un contrat de cinq places si un cinquième usager est placé dans la ressource, et ce pour toute la durée du contrat et indépendamment de la durée du placement.

CSST

Dans le dernier numéro de l'Inform'accueil, nous vous avons fait part de la protection dont pouvaient bénéficier les familles d'accueil en s'inscrivant à la CSST. Selon l'article 3-6.03 de votre entente collective, le coût de cette inscription est remboursé par le Ministère. Vous pouvez donc en demander le remboursement auprès de votre Centre jeunesse en l'ajoutant à votre facturation mensuelle.

Toutefois, nous continuons de recevoir beaucoup de questions quant à l'inscription et à la marche à suivre pour s'inscrire. Voici donc les étapes pour vous inscrire :

1. Rendez-vous au www.csst.qc.ca
2. Cliquez sur *Employeur*, puis sur *Inscription à la CSST*
3. À droite de l'écran, vous verrez un rectangle appelé *Formulaires utiles*: cliquez sur *Demande ou modification de protection personnelle*
4. Cliquez sur *Télécharger le PDF*

Lorsque vous aurez le formulaire, il faut l'imprimer et le remplir. Inscrivez votre nom et vos coordonnées, ainsi que le titre «TA» pour «travailleur autonome». N'inscrivez rien dans la case «Numéro d'entreprise du Québec».

Ensuite, vous devez déterminer le montant de la protection demandée. Il s'agit de votre rétribution annuelle nette en tant que ressource d'accueil, ce qui signifie le montant de votre Relevé 29 et le pourcentage du formulaire LM-53, s'il y a lieu.

Important: Si vous vous référez au dernier numéro de ce journal, nous avons expliqué que la CSST se base sur une rémunération brute pour ses calculs, alors que votre rétribution en tant que ressource d'accueil est un montant net. Afin de pallier à ce problème et de s'assurer que vous soyez indemnisés du montant adéquat en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, une table de concordance a été établie pour calculer à la fois les cotisations et le montant de l'indemnisation. Pour accéder à cette table de concordance, allez sur notre site www.ffariq.ca dans l'onglet Nouvelles de la Fédération. Vous pourrez y télécharger le document de référence afin de faire la correspondance entre votre rétribution nette et la rétribution brute associée.

Lorsque votre formulaire est rempli, vous devez le faire parvenir au bureau régional de la CSST. Vous trouverez l'adresse du bureau de votre région dans la section «Nous joindre» du site de la CSST.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter directement un agent de la CSST au 1-866-302-2778 ou visitez le www.csst.qc.ca

Mésentente collective

En septembre dernier, la FFARIQ a déposé une mésentente collective dans toutes les régions afin de faire respecter l'accès aux différents remboursements prévus par la circulaire des usagers, l'entente collective et le Règlement sur la classification. Nous y avons entre autres dénoncé les refus d'autorisations en ce qui concerne les vêtements, loisirs, fournitures scolaires, lunettes, frais d'orthodontie, etc.

Nous sommes convaincus que cette mésentente permettra de régler les difficultés relatives au remboursement des frais auxquels les enfants que vous accueillez ont droit. La FFARIQ se fera un devoir d'aller en arbitrage si nous ne recevons pas satisfaction dans ce dossier.



Rencontres de la FFARIQ dans les régions

Depuis le printemps 2014, la présidente de la FFARIQ madame Jacinthe Boucher est en tournée dans toutes les régions que nous représentons afin de rencontrer les membres en personne. Accompagnée des conseillers syndicaux mandatés selon la région, madame Boucher s'est donné comme objectif d'informer au mieux les ressources de leurs droits et devoirs, et également de recueillir leurs difficultés afin de les régler efficacement et collectivement.

Ces rencontres ont été fort appréciées des membres, puisque nous avons pu fournir un grand nombre d'informations en lien avec leur prestation de service en tant que ressource d'accueil. Nous avons abordé entre autres l'outil de classification, la circulaire des usagers, la relation avec les intervenants, les transports, les remboursements, les ententes spécifiques, et plus encore.

Nous désirons vous rappeler l'importance de votre participation à ces rencontres, puisqu'elles sont pour nous un moyen de vous rencontrer en personne, d'entendre ce que vous avez à dire et ainsi d'assurer un service de proximité avec vous.

D'autres rencontres seront bientôt organisées par la FFARIQ dans les régions et nous espérons pouvoir compter sur votre habituelle participation!



Mike Wallace

Comment aller chercher ce dont vous avez besoin L'art de négocier efficacement

Tous les jours, vous êtes amenés à négocier. Que ce soit pour l'achat d'une voiture ou pour les termes de votre contrat de famille d'accueil, vous aurez toujours à vous positionner et à négocier sur différents aspects généraux ou plus spécifiques dans votre travail ou dans la vie de tous les jours. Nous avons donc fait appel à un spécialiste de la négociation pour déterminer les points sur lesquels se concentrer lorsqu'on négocie.

M. Wallace a été l'un des conférenciers durant le Congrès 2014 de la FFARIQ. Pour ceux qui n'ont pas eu la chance de l'entendre, voici son article, qui résume bien les points qui ont été abordés lors de sa conférence.

Bien souvent, lorsque je débute un atelier sur la négociation, les gens s'imaginent assis à une table en face des personnes avec qui ils doivent négocier. Le vrai pouvoir de négociation, c'est lorsqu'on est en mesure de s'éloigner de cette table et de s'asseoir à côté de l'autre personne afin de faire face à la raison de votre négociation, et non à la personne avec qui vous négociez. C'est à ce moment seulement que vous serez suffisamment détaché pour voir les deux côtés de la médaille.

Parce qu'en fait, la question principale est la suivante: comment résoudre un problème par la négociation sans sentir qu'il y a un gagnant et un perdant? Le scénario où tout le monde y gagne est sans cesse évoqué, mais ne semble jamais vraiment se réaliser...

Dans le livre de renommée mondiale « Comment réussir une négociation », les auteurs William Ury et Roger Fisher se concentrent sur l'intérêt des individus ou des parties, au lieu de mettre l'accent sur leurs positions respectives. En fait, la position de chacun se compose de leur intérêt personnel, car l'intérêt d'une personne représente ce qui la motive à adopter une position ou une autre.

Un intérêt peut être un besoin, un espoir, une peur ou encore un rêve. En discutant avec quelqu'un de sa position par rapport à un sujet, par exemple la cigarette, on peut en apprendre beaucoup sur ses motivations. Si deux personnes ont des points de vue différents à propos de la cigarette dans les lieux publics, on peut tout de même

comprendre les motivations de chacun derrière cette position. Les motivations peuvent vouloir dire beaucoup de choses et révéler des informations qui seraient alors restées cachées si l'accent était demeuré sur la position de l'interlocuteur, et non sur les motivations derrière sa position.

En analysant les intérêts d'une personne, il ne faut pas uniquement tenter de les changer. En fait, il est presque impossible de changer l'intérêt ou la motivation d'une personne. À la place, mieux vaut essayer de les comprendre en se mettant à la place de l'autre. Si l'on comprend l'intérêt qu'a une personne à gagner son point et ce qui la motive, il est alors possible de voir le problème sous un autre angle. En regardant les choses différemment, des alternatives se présenteront à vous. Si vous pouvez vous concentrer sur l'intérêt de votre interlocuteur lors de la discussion, vous serez moins à risque de frapper la fameuse barrière où chacun reste sur ses positions et qu'il n'y a plus rien à faire.

Nous avons donc parlé de l'importance de comprendre les intérêts de la personne avec qui vous négociez. Ce qui est tout aussi important en négociation, c'est de bien connaître nos propres intérêts. Il faut comprendre les besoins et les intérêts qui se cachent derrière notre position afin de les communiquer et d'y répondre adéquatement.

Vous ne voulez certainement pas d'une solution qui réponde à votre besoin immédiat, mais qui ne contribue pas au règlement du principal problème... Le mieux vous serez préparé et vous comprendrez vraiment votre intérêt, le mieux vous serez en mesure de le communiquer à la partie adverse et de faire valoir vos points.

Souvenez-vous que la clé en négociation est de se concentrer sur les intérêts de chacun: les vôtres et surtout ceux de votre interlocuteur.

Bonnes négociations!

Mike Wallace

Un mot des régions...

MAURICIE CENTRE-DU-QUÉBEC

Plusieurs choses se déroulent dans cette merveilleuse région qui est la nôtre. Depuis mon arrivée en poste, le comité régional avec le support de la FFARIQ travaille très fort pour ses membres. Nous vous avons rencontré à intervalles réguliers, nous avons créé un pont de communication efficace avec les Centres jeunesse, et le nombre croissant d'appels nous montre la confiance grandissante que vous avez en nous. Le nombre de dossiers réglés, les appels de remerciement des familles d'accueil ainsi que le vote de confiance que vous nous démontrez lors des assemblées sont pour moi un signe que notre travail acharné est récompensé et doit continuer.

Plusieurs belles choses ont été mises en place, dont les tournées régionales, les tables de concertation, les accompagnements nombreux, un service téléphonique efficace qui nous permet de retourner vos appels rapidement, le pique-nique organisé pour toutes les familles, etc.

Il y a également plusieurs choses à l'horaire dans les prochains mois : les formations qui recommenceront bientôt, et des tournées avec comme sujet principal l'entente collective, car la renégociation de celle-ci doit être faite en collaboration avec vous. Nous avons besoin que les membres s'expriment sur les points qu'ils désirent négocier afin de donner un mandat clair et représentatif des familles d'accueil de notre région.

Dans un autre ordre d'idées, votre comité régional organise un super party de Noël pour toute la famille afin de permettre aux gens de socialiser dans un contexte joyeux et agréable. Cette grande fête aura lieu le 13 décembre prochain et nous invitons toutes nos familles à y participer en compagnie de leurs enfants.

En juin dernier, vous avez accepté que je vous représente et je relève le défi tous les jours depuis ce temps. Je suis très fière des résultats, car en peu de temps nous avons fait bouger les choses. Il reste beaucoup de travail à accomplir, mais nous sommes sur la bonne voie. Malgré la tourmente des dernières semaines et tout ce qui s'en vient, je vous assure que je garde le cap. Toutes mes actions ont pour but de bien vous représenter et comme promis j'utilise ma voix pour exprimer vos insatisfactions, vos souhaits et vos besoins.

Merci de me faire confiance.

Joyeux temps des fêtes et une belle année à venir.

Geneviève Rioux

Présidente et administratrice
Comité régional Mauricie Centre-du-Québec

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Salutation spéciale à vous tous et toutes,

Je me présente, René Lévesque, nouveau président de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et administrateur à la FFARIQ. J'ai été nommé officiellement lors d'un Conseil d'administration de la FFARIQ qui s'est tenu le 20 septembre 2014 à Québec. J'ai le plaisir d'être président par intérim jusqu'en juin 2015, et ce en remplacement de Mme Lucille Rouillard, que tous les membres connaissent tant au niveau de notre région qu'au niveau provincial.

Madame Rouillard a œuvré depuis les débuts à la Fédération sur le comité de négociation pour la belle entente collective que nous avons signée le 31 août 2012. De plus, elle a été vice-présidente au provincial et présidente chez nous depuis plusieurs années jusqu'en septembre dernier.

Penser remplacer une personne aussi dévouée et disponible que cette dame (je devrais dire cette Grande dame), ce n'est pas chose facile, car ses souliers sont grands à chausser. Quel beau défi pour une personne qui fait partie du comité régional depuis environ 3 ans!

J'ai une équipe régionale formidable et un appui indéfectible de la FFARIQ, alors j'accepte ce beau défi et j'embrasse cette tâche avec mes connaissances et mon expérience de famille d'accueil. Je suis confiant, car je ne suis pas seul. Sachez que je ferai tout pour remplir cette mission du mieux que je peux et pour vous représenter au meilleur de mes compétences.

En terminant, un merci spécial à madame Lucille Rouillard pour tout ce qu'elle a accompli pour les familles d'accueil du Québec, mais également de notre belle région qu'est l'Abitibi-Témiscamingue.

Au plaisir de vous connaître bientôt! Je profite de cette occasion pour vous souhaiter un beau temps des fêtes qui s'en vient et une très belle année 2015.

René Lévesque

Président et administrateur
Comité régional de l'Abitibi-Témiscamingue



Congrès FFARIQ 2014



Dr Jean-François Chicoine lors de sa présentation.



Sur cette photo, nous retrouvons madame Jacinthe Boucher présidente de la FFARIQ, madame Stéphanie Gadoury de l'ACJQ et Me Line Bachand.



Samedi matin, le 19 octobre. Tout le monde est prêt à commencer!

Le weekend du 18 et 19 octobre dernier a eu lieu le congrès 2014 de la FFARIQ ainsi que son Assemblée générale annuelle. Nous avons eu la chance de recevoir différents conférenciers et professionnels afin d'informer les membres présents sur de nombreux sujets qui nous touchent dans notre rôle de ressource d'accueil au quotidien.

Vers midi, un mot de bienvenue a été prononcé pour les quelque 100 participants et un repas a été servi. Au cours de l'après-midi, Mike Wallace, conférencier et président de la compagnie Fascinnovation, est venu faire une présentation intitulée « Comment négocier efficacement ». Son humour et ses bons conseils ont su plaire à tous les participants, et chacun a pu poser ses questions quant à la meilleure façon de négocier, que ce soit avec les Centres jeunesse dans le cadre de leur mandat ou encore dans toute autre situation de la vie courante.

Par la suite, madame Stéphanie Gadoury et Me Line Bachand, respectivement conseillère-cadre ressource-psychosociale et avocate pour l'Association des Centres jeunesse du Québec (ACJQ) ont présenté un portrait de l'hébergement en famille d'accueil dans le cadre de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Elles ont également animé des ateliers qui ont su bien informer les familles sur certaines questions en lien avec la LPJ. À l'occasion de cette présentation, nous avons invité tous les représentants des Centres jeunesse dans un souci de partenariat et de collaboration. Nous saluons les représentants des deux Centres jeunesse présents et nous remercions l'ACJQ pour cette belle présentation, qui nous prouve qu'il est possible d'assurer un partenariat constructif pour nos membres.

Après le souper, nous avons eu la chance de recevoir le Dr Jean-François Chicoine, médecin, pédiatre, conférencier, animateur, auteur, enseignant et plus encore. Le Dr Chicoine nous a offert plusieurs heures de son temps afin de nous expliquer « Comment reconstruire le cerveau des enfants blessés par la vie quotidienne ». Nous pouvons affirmer sans l'ombre d'un doute que sa présentation a fait l'unanimité et que tous ont grandement apprécié ses conseils, sa bonne humeur et sa façon bien à lui de transmettre son savoir. Chaque fois qu'il vient nous rencontrer, il nous en apprend énormément sur les enfants, les petits comme les grands!

La journée du dimanche 19 octobre a débuté par un atelier sur la renégociation de l'entente collective. Les participants se sont regroupés en équipe et ont travaillé sur chaque chapitre de l'entente afin d'y repérer les articles qui posent des difficultés au quotidien et les points à améliorer pour la négociation à venir. Nous avons eu également la visite de Lajoie Assurances pour présenter leurs diverses options d'assurances habitation et automobile adaptées pour les ressources d'accueil. Également, des représentants d'Humania sont venus présenter la possibilité d'un projet d'assurances collectives pour les ressources, ce qui est présentement à l'étude et qui sera soumis à l'approbation de toutes les familles. Plus de détails vous parviendront bientôt à ce sujet.

Pour conclure ce beau weekend bien rempli, l'Assemblée générale annuelle s'est tenue le 19 octobre en matinée pour les membres seulement. De nombreux sujets ont été abordés, tels que le rapport d'activité 2013-2014 de la FFARIQ, les prévisions budgétaires, etc.

Un grand merci à tous les participants!

M. Mike Wallace lors de sa conférence « Comment négocier efficacement ».



Le conseil d'administration de la FFARIQ ainsi que son comité exécutif.



Nous avons le mandat et surtout le devoir de vous représenter, et ce toujours selon vos besoins, vos demandes et votre meilleur intérêt. Voici donc les actions entreprises par la FFARIQ en ce sens dans les derniers mois...

ACTIONS ENTREPRISES PAR LA FFARIQ	
<ul style="list-style-type: none"> La FFARIQ, une assistance soutenue et permanente à ses membres. Embauche de conseillers syndicaux expérimentés en représentation syndicale et d'avocats spécialisés en droit du travail et de la jeunesse. 	<ul style="list-style-type: none"> Premier arbitrage au Québec pour les ressources d'accueil, mené à terme par la FFARIQ! Remporté dans la région de l'Outaouais, l'arbitre a accueilli le point de la FFARIQ et il a donné une interprétation du « droit à l'accompagnement ».
<ul style="list-style-type: none"> Dépôt d'une mésestente collective, pour toutes nos régions, dénonçant les problèmes liés aux remboursements des frais (loisirs, frais dentaires, frais médicaux, lunettes, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> Dépôt d'une plainte à la CDPDJ pour toutes les régions dénonçant les problèmes liés aux non paiements des frais prévus pour les enfants (loisirs, frais dentaires, frais médicaux, lunettes, etc.).
<ul style="list-style-type: none"> Dépôt de plusieurs mésestentes individuelles pour des ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> Modification de la Lettre d'entente no1 de l'entente collective liée au droit d'accompagnement lors de la révision de la classification.
<ul style="list-style-type: none"> Recours judiciaire en mandamus : la FFARIQ obtient la signature de l'entente spécifique d'une ressource qui avait reçu un avis de non-renouvellement injustifié. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des comités locaux de concertation dans chaque région. Ces comités règlent de nombreuses difficultés vécues au quotidien par les ressources!
<ul style="list-style-type: none"> Recours entrepris à la Commission des relations de travail (CRT) contre les fermetures et les sanctions abusives. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise sur pied d'un système informatique adapté pour les suivis et le règlement des dossiers des ressources.
<ul style="list-style-type: none"> Rencontres avec la députée Lucie Charlebois, ministre déléguée à la réadaptation, à la protection de la jeunesse et à la santé publique, ainsi qu'avec monsieur Sylvain Gagnon, sous-ministre associé à la direction générale des services sociaux : La FFARIQ élève votre voix! 	<ul style="list-style-type: none"> La FFARIQ a remis en août 2013 l'allocation de transition; un montant pouvant aller jusqu'à 1045\$, destiné aux ressources qui ont vécu la transition de régime de juin 2010 à janvier 2012. D'autres associations ne l'ont pas encore fait à ce jour.
<ul style="list-style-type: none"> Organisation des formations RCR et des formations sur l'Outil de classification dans toutes les régions accréditées par la FFARIQ. 	<ul style="list-style-type: none"> Rencontres fréquentes organisées dans les régions pour vous informer et vous guider au quotidien. N'hésitez pas à venir nous rencontrer!

Comité des usagers

Nous avons été étonnés de constater que la majorité des ressources d'accueil ne connaissaient pas les fonctions, ni même l'existence du Comité des usagers, présent dans chaque région.

Le Comité des usagers est un organisme qui vise la défense, la protection et le respect des droits des usagers dans chaque centre jeunesse. Il est également un agent de consultation et de collaboration pour diverses instances et intervenants des centres jeunesse.

Les fonctions du Comité des usagers

- 1 Renseigner les usagers et les représentants d'usagers sur leurs droits et leurs obligations.
- 2 Promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers et évaluer le degré de satisfaction de ces derniers à l'égard des services obtenus de l'établissement.
- 3 Défendre les droits et les intérêts collectifs des usagers ou, à la demande d'un usager, défendre ses droits et ses intérêts auprès de l'établissement ou de toute autre autorité compétente.
- 4 Accompagner et assister sur demande, un usager ou un représentant d'usager, dans toute démarche qu'il entreprend, y compris lorsqu'il désire porter plainte et l'aider à trouver les ressources correspondantes à leurs besoins.
- 5 Faire valoir les besoins et les attentes des usagers et de leurs parents auprès de la direction du centre jeunesse concerné.

Voici les coordonnées du Comité des usagers de chaque région.

RÉGION	COORDONNÉES
Bas St-Laurent	Tél : (418) 722-1729 1 866 722-1729 (sans frais)
Québec	Tél : (418) 661-6951, poste 1188 comitedesusagers.cj03@ssss.gouv.qc.ca
Mauricie Centre-du-Québec	Tél : (819) 372-3133, poste 32242
Batshaw	Tél : (514) 989-1885
Outaouais	Tél : (819) 771-2990, poste 2132
Abitibi-Témiscamingue	Tél : (819) 825-0002, poste 3236
Côte-Nord	Tél : (418) 589-2038, poste 2795 1-866-545-2038 (sans frais) comite.usagers.cprcn@ssss.gouv.qc.ca
Gaspésie/Les Îles	Tél : (418) 368-1803
Laval	Tél : (450) 978-8609
Lanaudière	Tél : (450) 654-7229, poste 61010
Laurentides	1-866-492-3263, poste 2276

N'hésitez pas à faire appel à eux si vous croyez que les droits de l'un de vos usagers sont lésés ou que ce dernier ne reçoit pas les services appropriés requis de la part de l'établissement.

LES ALLERGIES ALIMENTAIRES CHEZ LES ENFANTS

Votre rôle de ressource d'accueil vous amène à prendre soin d'enfants qui peuvent avoir des difficultés ou qui peuvent nécessiter des services plus particuliers. Les allergies alimentaires sont l'une des particularités chez certains enfants qui doivent être prises en charge par la famille d'accueil. Les allergies alimentaires peuvent se manifester à des degrés différents, d'où l'importance de bien comprendre quels produits ou aliments sont allergènes et peuvent être dangereux pour les enfants. Nous vous avons donc préparé un numéro spécial afin de faire un rappel des aliments à surveiller, des attitudes à adopter lorsqu'un membre de la famille a des allergies alimentaires et des signes à surveiller chez les tout-petits.

Sachez que n'importe quel aliment peut causer une réaction allergique. Toutefois, on estime que le lait, le soya, les œufs, le blé, les noix, le sésame, les arachides, les poissons et les fruits de mer sont les aliments qui déclenchent le plus souvent des réactions allergiques graves.

Certaines actions préventives peuvent être entreprises afin de diminuer les risques d'allergies alimentaires chez les enfants :

Introduire les aliments solides à l'âge de 6 mois.

Retarder l'introduction :

- Du soya vers 1 an;
- Des œufs et des légumineuses à 18 mois;
- Du poisson après 3 ans;
- Des arachides, beurre d'arachide, noix, graines de sésame, kiwis, et fruits de mer vers 4 à 5 ans.

Toutefois, sachez que l'une des composantes des allergies alimentaires est génétique, ce qui signifie que certains enfants sont prédisposés aux allergies, alors que d'autres non. Fort heureusement, beaucoup d'allergies alimentaires chez les enfants se résorbent avant l'âge de 7 ans.

(Source : <http://allergiesquebec.org/>)

COMMENT DÉCELER SI L'ENFANT A DES ALLERGIES, QUELS SONT LES SIGNES ?

Une réaction allergique implique généralement de l'irritation cutanée, des douleurs abdominales, le nez qui coule ou qui gratte, un mal de gorge, des démangeaisons, les yeux qui pleurent et des gonflements (lèvres, yeux, etc.) Une allergie survient en général assez rapidement après l'ingestion de l'aliment allergisant, ce qui la rend assez facilement repérable.

GLUTEN

L'intolérance au gluten est une maladie de l'intestin déclenchée par la consommation d'un mélange de protéines contenues dans certaines céréales comme le blé, l'orge et le seigle. On retrouve donc du gluten dans le pain, les pâtes, les biscuits, etc.

Lorsqu'une personne est aux prises avec une intolérance au gluten, sa consommation peut entraîner différents symptômes, dont l'inflammation de l'intestin. Une diète spéciale doit être prévue afin de prévenir les risques liés à cette condition particulière.



Pour éliminer le gluten de son alimentation :

LE TRUC DU « SABOT »

Pour mémoriser 5 des 7 céréales contenant du gluten, on retient le mot « SABOT », qui correspond à la première lettre de leur nom :

S : Seigle **A** : Avoine **B** : Blé **O** : Orge **T** : Triticale

En effet, la seule solution connue pour bien vivre avec cette maladie est de retirer totalement le gluten de son alimentation.

SERVICES PARTICULIERS ET RÉTRIBUTIONS

Puisque la prise en charge d'un enfant qui a des allergies alimentaires sévères demande une plus grande adaptation et parfois des dépenses supplémentaires, les Centres jeunesse ont mis en place des mesures afin d'aider les ressources qui ont un ou plusieurs usagers aux prises avec ces difficultés.

Par exemple, si un enfant est allergique au gluten, la différence de prix entre l'achat de pâtes sans gluten et celle avec gluten sera remboursée au prorata. Également, si un enfant est allergique aux produits laitiers et qu'il faut acheter du lait de soya, la différence de prix entre le lait ordinaire et le lait de soya sera remboursée. Afin de faciliter la comptabilité des ressources, une moyenne de prix par mois peut être effectuée et un montant forfaitaire peut être versé mensuellement.

Finalement, puisque les allergies alimentaires sévères chez un enfant exigent une attention particulière de la part des ressources d'accueil, cette particularité doit être inscrite au descripteur Alimentation de la partie 2 de l'instrument de classification, dans les services particuliers à rendre à l'utilisateur.

Pour de plus amples informations sur les allergies alimentaires, nous vous invitons à consulter le site de l'Association québécoise des allergies alimentaires, au <http://allergiesquebec.org/>

Vous trouverez à la page suivante des recettes exemptes de gluten, de noix, d'œufs ou encore de lactose.



Lasagne à l'aubergine et aux épinards

Ingrédients :

2 aubergines en tranches d'environ 1/2 cm (1/4 po)
45 ml huile d'olive
1 oignon jaune haché
2 gousses d'ail hachées
284 ml jus de tomate sans gluten
796 ml tomates en dés en conserve
5 ml basilic séché
5 ml thym séché
500 ml épinards frais
625 ml fromage cheddar ou mozzarella

Préparation :

Étape 1

Étendre les tranches d'aubergine sur une plaque et saupoudrer de sel afin de les dégorger. Laisser reposer 30 minutes.

Étape 2

Pendant ce temps, faire chauffer la moitié de l'huile dans une casserole. Y faire revenir l'oignon et l'ail jusqu'à ce qu'ils soient tendres. Ajouter le jus de tomate, les tomates, le basilic et le thym. Laisser mijoter environ 20 minutes. Réserver.

Étape 3

Retourner les tranches d'aubergine, saupoudrer à nouveau de sel et laisser reposer 30 minutes. Une fois bien égorgées, rincer les tranches d'aubergine et déposer sur un papier absorbant afin d'enlever l'excédent d'eau.

Étape 4

Préchauffer le four à 400 °F (200 °C).

Étape 5

Déposer les tranches d'aubergine sur une plaque à cuisson et badigeonner du reste de l'huile. Cuire sur la grille du haut environ 3-4 minutes de chaque côté. Réserver.

Étape 6

Mettre un peu de la sauce réservée au fond d'un plat allant au four. Répartir le reste des ingrédients en étages : rondelles d'aubergine, sauce, fromage, épinards. Terminer par un étage d'aubergine et recouvrir de sauce et de fromage.

Étape 7

Cuire au four à 325 °F (165 °C) sur la grille du centre pendant environ 45 minutes.

Sans gluten



Salade de quinoa thaïlandaise

Ingrédients :

Salade:
2 tasses quinoa
4 tasses bouillon de légumes
1 1/2 tasse chou rouge râpé
1 tasse carottes, en julienne
1/2 tasse coriandre, hachée
4 ou 5 feuilles de basilic thaï, émincé
1/2 tasse oignon vert, coupe diagonale
1/2 tasse arachides non salées, grillées et hachées
4 à 6 quartiers de lime, pour la garniture

Vinaigrette:

le jus de 2 limes
1/4 tasse beurre d'arachides entièrement naturel
3 c. à s. sauce tamari
2 c. à s. miel
1 c. à t. huile de graines de sésame grillées
1 c. à t. huile d'olive
l'eau pour diluer

Préparation :

Étape 1

Ajouter 2 tasses de quinoa et 4 tasses de bouillon dans un poêlon et amener à ébullition. Réduire le feu, couvrir et cuire jusqu'à ce que le liquide soit absorbé, environ 15 minutes. Réserver et laisser refroidir pendant 10 minutes.

Étape 2

Dans un bol moyen, combiner le chou rouge haché, les carottes en julienne, la coriandre, le basilic et les oignons verts. Réserver.

Étape 3

Dans un mélangeur, combiner les ingrédients pour la vinaigrette et mélanger jusqu'à ce que le mélange devienne crémeux. Ajouter de l'eau pour diluer, au besoin.

Étape 4

Pour servir, mélanger la moitié de la vinaigrette au quinoa dans un bol de service. Ajouter les légumes préparés et les herbes, en remuant délicatement pour combiner les ingrédients.

Étape 5

Déguster et ajouter de la vinaigrette au goût, si nécessaire. Garnir d'arachides grillées, de coriandre et de quelques quartiers de lime.

NOTE : Avant de préparer cette recette, lisez bien les étiquettes des produits pour vous assurer que chaque ingrédient est sans gluten. Les produits et les ingrédients peuvent varier.

Sans gluten



Poulet aux épices

Ingrédients :

8 hauts de cuisses de poulet frais refroidi à l'air désossés sans peau
4 poitrines de poulet refroidies à l'air désossées sans peau
30 ml (2 c. à soupe) huile d'olive extra vierge
2 gousses d'ail, hachées
60 ml (4 c. à soupe) sauce chili
45 ml (3 c. à soupe) sirop d'érable
10 ml (2 c. à thé) sauce tabasco
5 ml (1 c. à thé) fécule de maïs délayée dans un peu d'eau froide
30 ml (2 c. à soupe) vinaigre de framboise

Préparation :

Étape 1

Préchauffer le four à 180 °C (350 °F).

Étape 2

Dans un bol en verre, mélanger tous les ingrédients de la sauce. Réserver.

Étape 3

Dans une poêle, faire colorer à feu moyen dans un mélange beurre-huile, les morceaux de poulet de chaque côté.

Étape 4

Dans un plat allant au four, déposer les morceaux de poulet et les badigeonner avec la sauce à l'érable. En cours de cuisson, badigeonner à nouveau. Faire cuire 20-30 minutes.

Étape 5

Accompagner de quartiers de patates douces et de morceaux de poires caramélisées.

Sans lactose



Crêpes minces

Ingrédients :

1/2 tasse farine de soya
1/2 tasse farine de tapioca
2 c. à table sucre en poudre
1 pincée sel
4 œufs
3/4 tasse lait de soya à la vanille



Pain choco-banane

Ingrédients :

3 bananes
60 ml margarine
175 ml farine tout usage sans gluten
125 ml farine de noix de coco
5 ml poudre à pâte
175 ml cassonade
125 ml pouding au soya au chocolat

Préparation :

Étape 1

Préchauffer le four à 300 °F. Huiler et fariner le moule.

Étape 2

Dans une poêle, faire fondre la margarine et y cuire les bananes tranchées à feu moyen environ 5 minutes.

Étape 3

À l'aide d'un robot culinaire, mélanger les bananes, leur jus de cuisson, le pouding et la cassonade. Réserver.

Étape 4

Dans un bol, mélanger les farines, la fécule et la poudre à pâte. Y incorporer le mélange de bananes. Bien mélanger.

Étape 5

Verser le mélange dans le moule et cuire au four environ 45 à 50 minutes.

Étape 6

Laisser refroidir avant de démouler. Pour s'assurer de l'absence d'allergènes, vérifiez que la margarine ne contient aucune trace de produits laitiers.

Sans lait, œufs, noix, blé, gluten ni arachides

Préparation :

Étape 1

Mélanger tous les ingrédients secs.

Étape 2

Ajouter le lait de soya et bien mélanger jusqu'à homogénéité.

Étape 3

Ajouter les œufs et bien mélanger.

Étape 4

Faire chauffer une poêle antiadhésive à température modérée (pas besoin d'huile).

Étape 5

Étendre une louche de pâte en couche mince, cuire 1 ou 2 minutes, retourner (avec la spatule la crêpe sera facile à détacher) et cuire de l'autre côté.

Étape 6

Garnir des ingrédients préférés et servir.

Sans gluten et sans lactose



Vous avez

besoin d'aide ou d'information?

LES CONSEILLERS SYNDICAUX – VOS REPRÉSENTANTS

Nom	Contact	Régions
Marianne Gilbert	Téléphone : 418 725-9735 mgilbert@ffariq.ca	Bas St-Laurent – Côte-Nord – Gaspésie/Les Îles
Éric Gourde	Téléphone : 418 554-6493 egourde@ffariq.ca	Québec – Batshaw – Abitibi-Témiscamingue
Éric Martineau	Téléphone : 819 660-1128 emartineau@ffariq.ca	Mauricie Centre-du-Québec – Lanaudière
Mylène Leblanc	Téléphone : 819 218-2904 mleblanc@ffariq.ca	Outaouais – Laval – Laurentides
Julia Grenon Savard	Téléphone : 450 821-6772 jgrenonsavard@ffariq.ca	Nouvellement en poste

LES COMITÉS RÉGIONAUX

BAS ST-LAURENT (01)

Katia Noël, administratrice et présidente
Trois-Pistoles 418 851-3564
knoel@ffariq.ca

QUÉBEC (03)

Christiane Robitaille, administratrice et présidente
Québec 418 667-9806
crobaille@ffariq.ca

MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC (04)

Généviève Rioux, administratrice et présidente
Trois-Rivières 819-371-1108
grioux@ffariq.ca

BATSHAW (06b)

Claudette Gauthier, administratrice et présidente
Saint-Philippe 450-659-4491
cgauthier@ffariq.ca

OUTAOUAIS (07)

Claire Raymond, administratrice
Mansfield-et-Pontefract 819 457-2249
craymond@ffariq.ca

Donatienne Dubé, présidente
Gatineau 819 210-6449
ddube@ffariq.ca

PERMANENCE – FFARIQ – Québec

Téléphone 418 529-4734
Sans frais 1 866 529-5868
Télocopieur 418 529-0456
Sans frais 1 866 388-8860
info@ffariq.ca

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (08)

René Lévesque, administrateur et président
La Sarre 1-855-797-1166
rlevesque@ffariq.ca

CÔTE-NORD (09)

Aline Talbot, administratrice et présidente
Sept-Îles 418 962-4439
atalbot@ffariq.ca

GASPÉSIE/LÉS ÎLES (11)

Gisèle Gignac, administratrice
Paspébiac 418 752-6023
ggignac@ffariq.ca

Gaétan Lussier, président
Paspébiac 418 752-6023
glussier@ffariq.ca

LAVAL (13)

Vaunette Durandisse, administratrice et présidente
Laval 450 663-0220
vdurandisse@ffariq.ca

LANAUDIÈRE (14)

Sylvain Desrosiers, administrateur
450 477-4473
sdesrosiers@ffariq.ca

Renée Desnoyers, présidente
Terrebonne 450 477-4473
comiteregionaldelanaudiere@hotmail.ca

Jérôme Dumont, directeur général
jdumont@ffariq.ca

Marie-Claude D. Goupil, adjointe de direction
mgoupil@ffariq.ca

LAURENTIDES (15)

Lise Plouffe, administratrice et présidente
Mont-Laurier 819 623-3814
lplouffe@ffariq.ca

COMITÉ EXÉCUTIF - FFARIQ

Jacinthe Boucher, présidente
Mont-Laurier 819 660-0035
jboucher@ffariq.ca

Mathieu Lagacé, trésorier
Québec 581-996-6296
mlagace@ffariq.ca

Donatienne Dubé, secrétaire
Gatineau 819 210-6449
ddube@ffariq.ca

Droit d'être accompagné

Si vous éprouvez une difficulté ou une mésentente, vous avez non seulement le droit d'être accompagné par un représentant, mais cela est même préférable. N'hésitez pas à vous prévaloir de votre droit, et faites appel à nous.

Marie-Josée Guay, technicienne comptable
mjguay@ffariq.ca

Nathanielle Lacmale, secrétaire
nlacmale@ffariq.ca

L'inform'accueil

A resource trained and informed is a resource of the future

Volume 6 – Number 2 – December 2014

EDITORIAL

Dear foster resources,

The last few weeks have been very busy for my team and me since we visited the 11 regions we represent. We traveled across the province to meet you and to guide you in your role as foster resources. I was glad to see that our members participated in such great number and I hope that this participation will be as great in our following meetings, since we plan on coming back soon.

As we repeated many times in the last months, the negotiation of your collective agreement is right around the corner and we need your help to identify the sections you think should be worked on and how to direct our work. During the last meetings, we gathered a lot of information and will make sure to assert your needs within the negotiation committee. More than ever the FFARIQ is responsive to its members and is always open to your suggestions and ideas.

In this December issue, we will discuss important matters that are often mentioned during meetings or phone calls at the head office, as the CSST, medical emergencies or insurances for children. Also, you will find informative articles regarding FFARIQ actions in the last few months as well as columns on different subjects you can relate to in your everyday life.

You will also find in this mailing a calendar produced by the JEFAR research team from Laval University, our partner for more than 13 years. The FFARIQ collaborated on the project with a text about the needs of children and foster resources in their day-to-day work. Each month of the calendar includes a text related to children and young adults, host communities, support networks and more. We hope you'll like it!

As you may know, the National Foster Family Week took place last October 19 to 25. We sent you a diary as a gift from the FFARIQ. We want to raise your awareness when it comes to take notes of your communications with the Youth Centers. Don't forget that the chronological detail of a difficulty is essential to have. If you contact us, we will be able to help you even more with precise information regarding your difficulty. Spoken words are forgotten, but written words remain!

On the eve of the holiday season, I want to wish you a merry Christmas and a happy new year 2015 on behalf of myself and my entire team.


Jacinthe Boucher
FFARIQ President



Contents

- ② Insurance Programme for the Children – AQESSS
- ② Medical Emergencies
- ② Agency Authorization Necessary for the non-renewal of your specific agreement
- ③ First arbitration for foster resources
- ③ What are the Questions to ask at the Signature your Specific Agreement
- ④ Collective Grievance
- ④ FFARIQ's reunions in the regions
- ④ CSST
- ⑤ Mike Wallace: Getting What You Need – The Art of Negotiation
- ⑥ A word from the regions...
- ⑦ FFARIQ 2014 Symposium
- ⑧ Users' Committee
- ⑨ Food Allergies In Children

L'inform'accueil is published by the Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec

8500, Boulevard Henri-Bourrassa
Office 256
Quebec (Quebec) G1G 5X1

Phone number: 418 529-4734
Toll free: 1 866 529-5868

Fax number: 418 529-0456
Fax number toll free: 1 866 388-8860

Email: info@ffariq.ca
Web site: www.ffariq.ca

No d'enregistrement 0229-4338

The masculine gender is used to facilitate the reading

Envoi de publication. Convention n° 40007794



Fédération des familles d'accueil
et ressources intermédiaires
du Québec

Insurance Programme for the Children – AQESSS

During the last few months, we received numerous calls regarding insurances for the foster families, and for the children. We were told that some families had a hard time to insure their property or the children's property.

We just want to remind you that the children placed under the Youth Protection Act are automatically covered by the AQESSS, an insurance paid by the Youth Center. This insurance covers claims or legal actions deriving from injury or property damage caused by the users, as well as claims deriving from your activities as a foster resource. The insurance also covers the users' property subject to certain conditions. For example, if a child breaks a window or hits a wall, the AQESSS (and not your personal home insurance) will cover the cost of the damages caused by the child.

Therefore, you do not have to subscribe an additional insurance for the children placed in your resource, despite what certain insurers might say. You should receive a pamphlet of the AQESSS every year, in which you can find all the details regarding this insurance coverage.

For all claims or information requests:
1-800-990-4861



MEDICAL EMERGENCIES

We want to remind you that the Youth Centers refund kilometer charges and parking fees if you have to go to the hospital with a user for a medical emergency.

However, don't forget that to be eligible for a refund you need to include supporting documents in your monthly bill – a certificate issued by a qualified practitioner, the parking ticket (if applicable) and the number of kilometers driven.

If you had to eat on site because of the waiting time, you can also ask for the refund by providing the receipt.

AGENCY AUTHORIZATION

Necessary for the non-renewal of your specific agreement

Most part of the time, when the term of your specific agreement is ending, a new agreement is signed between the Youth Center and you. However, if it isn't the case, the specific agreement will automatically be renewed, unless one of the parties sends a non-renewal prior notice to the other party within the deadline specified in the agreement (Section 5.2.1).

Shall the Youth Center decide not to renew the specific agreement, its obligation is to obtain prior authorization from the Agence de la santé et des services sociaux (Agency).

*Indeed, the last paragraph of Section 55 of Bill 49 provides that: "A public institution that has signed a specific agreement may not amend it, terminate it before its expiry or prevent its renewal without the **authorization of the agency concerned.**" Therefore, the Youth*

Center's decision shall be null without the authorization of the Agency.

Last September, a foster resource contacted us regarding a non-renewal notice they received, which did not mention any valid reason justifying their closing. After we made some verifications, we found out that the Youth Center never asked authorization to the Agency for the non-renewal of the resource's specific agreement.

Given the situation, we proceeded to an urgent recourse to the Superior Court. Only two weeks after we initiated the Court recourse, the foster resource was informed by the Youth Center that its specific agreement would be renewed, taking into consideration the procedural error. In fact, since the Agency did not give its authorization, the Youth

Center could not legally proceed to the non-renewal of the specific agreement.

Thus, if a Youth Center modifies, terminates or prevent the renewal of your specific agreement, it is imperative to make sure the authorization was given by the Agency. If not, it will be possible to reverse the Youth Center's decision.

This recourse is only one example of the actions FFARIQ's representatives can undertake for you. When you are going through a difficult situation, don't hesitate to contact us. We can help you!

Marianne Gilbert,
Union representative and lawyer

FFARIQ WON THE FIRST ARBITRATION FOR FOSTER RESOURCES

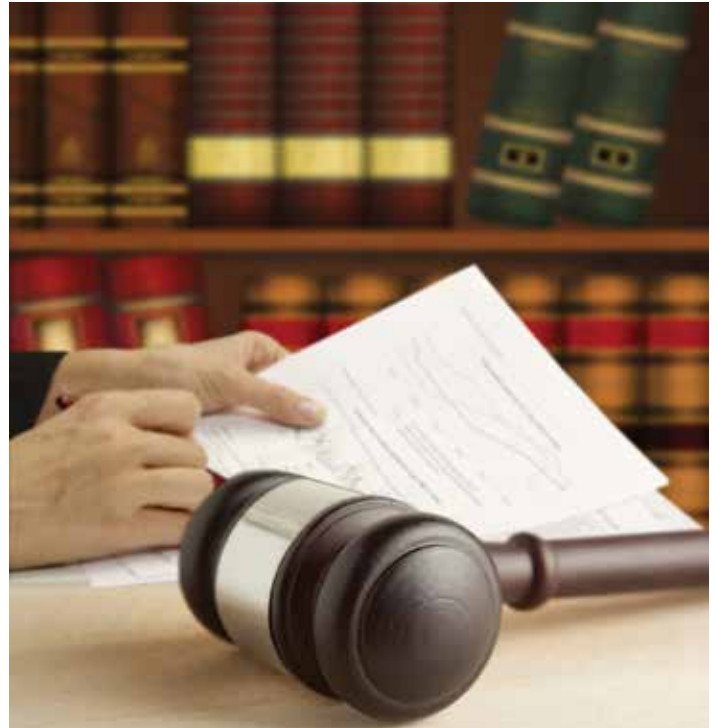
Accompagnement during the evaluation of a report

The FFARIQ is proud to inform you that the very first adjudication in the whole Quebec province was produced on July 14, 2014, by Mr. Denis Nadeau, appointed adjudicator.

Object of the disagreement: A disagreement notice dated March 4th 2013 was sent to the Outaouais Youth Center regarding a violation of sections 2-3.01 and 2-3.02 of the Collective Agreement in terms of administrative inquiries. The main concern started when the Youth Center denied the foster resource the right to be accompanied by a FFARIQ representative during the evaluation of a report. The Outaouais Youth Center's position was that such an evaluation was not an administrative inquiry, which was the exact opposite of our position. As the disagreement notice was disputed by the Youth Center, an adjudicator was appointed in order to dispose of the matter.

Adjudicator's decision: The adjudicator granted our disagreement notice. The right to be accompanied was recognized in this resource's situation. The adjudicator gave an interpretation of the "right to be accompanied" when an administrative inquiry is undertaken after a report.

This very first jurisprudence from an adjudicator on this matter became possible because of FFARIQ's fight to defend your interests. Therefore, we invite the resources under administrative inquiry to contact their union representative at the FFARIQ.



IMPORTANT

What are the Questions to ask at the Signature your Specific Agreement (contract as foster family)

For the renewal of your specific agreement, make sure the criteria correspond to your needs as a foster resource, but also to the needs of the users you foster.

- How many places does the contract allow you?
- What is the age group expected?
- Is there any constraint regarding the gender of the users you can foster?
- Who is part of the contract (respondents)?
- What is the contract term?
- Ect.

All these criteria are important since they are the frame determining the placements you might have. If a placement does not respect the terms and conditions of your specific agreement, you have the right to refuse the placement.

Also, if all your places are filled and the Youth Center asks for an extra placement, you have to request a modification of your specific agreement. In fact, Section 55 of the *Act respecting the representation of family-type resources* provides that a modification must be made when extra placement is accepted by the resource. Therefore, a 4 places contract becomes a 5 places contract if a fifth user is placed in the resource for the term of the contract, regardless of the placement duration.

CSST

In the last issue of the *Inform'accueil*, we informed you about the protection that foster resources could benefit from in subscribing to CSST. According to Section 3-6.03 of your collective agreement, the cost of your registration is covered by the Ministry. You can therefore request a refund to the Youth Center in including the receipt in your monthly bill.

However, we continue to receive a lot of questions regarding registration and procedure. Unfortunately, the CSST does not have an English section that can allow registration in English. The form needs to be filled with French, but you can also contact a CSST agent for assistance. Here are the steps to register if you are comfortable with filing the document in French:

1. Go to www.csst.qc.ca
2. Click on *Employeur*, and on *Inscription à la CSST*
3. On the right, you will see a rectangle called *Formulaires utiles*: click on *demand a modification de protection personnel*
4. Click on *Télécharger le PDF* to download the file

Once you have the form open, you need to print it and fill it. Write your name and contact information as well as "TA", the title acronym for self-employed-worker. Do not write anything in the box called "Numéro d'entreprise du Québec".

You will then have to determine the amount of the protection you request. It represents your annual retribution as a foster resource, which means the amount of Statement 29 and the percentage of LM-53 form, if applicable.

Important: If you refer to the last issue of the *Inform'accueil*, we explained that the CSST usually relies on the gross salary, while foster resources' retribution is considered net salary. In order to solve this matter and to make sure you benefit from the appropriate amount in case of accident or occupational disease, a correspondence table was created to calculate both contributions and the amount of the compensation. To access this correspondence table, visit our web site www.ffariq.ca, under *Nouvelles de la Fédération*. You will be able to download the document in order to make a concordance between your net salary and the gross salary associated with it.

Once the form is completed, you must send it to the regional CSST office. Find the address of your regional office under *Nous joindre*, on the CSST web site.

For more information, don't hesitate to contact a CSST agent directly at 1-866-302-2778 or visit www.csst.qc.ca

Collective Grievance

Last September, FFARIQ filed a collective grievance in all the regions we represent in order to ensure compliance with the collective agreement and the Regulation respecting the classification of services regarding payment of the various expected expenses for children. We denounced the denial of authorizations for clothes, activities, school supplies, glasses, orthodontics, dental and medical assistance, etc.

We are convinced that the grievance will help solve the difficulties related to the different payments the children you foster are entitled to. The FFARIQ will make its duty to go to arbitration if we don't obtain full satisfaction on this issue.



FFARIQ's reunions in the regions

Since spring 2014, FFARIQ president, Ms Jacinthe Boucher has travelled across our 11 regions to meet our members in person. With the union representatives of each region, Ms Boucher did inform the resources about their rights and duties, and gathered their difficulties in order to solve the issues collectively and effectively.

These meetings were highly appreciated by the members, since we were able to provide a lot of information related to their service offer as foster resource. We addressed the classification tool, the users' Circular, relationship with social workers, transportation, payments, specific agreements, and even more.

We must remind you of how important your participation in the meetings is, since it is for us the only way to meet you in person, to hear what you have to say and thus insure an efficient local service.

Other meetings are planned in the regions we represent and FFARIQ is hoping that we can count on your participation!



Mike Wallace

Getting What You Need – The Art of Negotiation

Oftentimes when I am beginning a workshop on negotiation skills, people see themselves in negotiations where they are sitting on the opposite side of the table from the people there are negotiating with.

The real power of negotiations is when you step away from the table and sit side by side and face the issue you are negotiating. It is then that we can remove ourselves enough from the situation to be able to solve this for both sides.

That is the main question. How can you solve this negotiation problem where it seems there is always a winner and a loser. The win/win scenario is always spoken about and never seems to materialize.

In the world renowned book, “Getting to Yes”, the authors William Ury and Roger Fisher focus on the Interests of the individuals or parties instead of their positions. Someone’s position is comprised of their interests. It is the person’s interests that motivate them to have a particular position.

Interests can be described as someone’s needs, hopes, fears, or dreams. When we play with someone’s position in a simple exercise, like smoking, we can discover a lot about what motivates someone. If for example 2 people have opposing positions on smoking in public, we can explore what each of their motivations are behind that position. This can uncover a lot that would have stayed hidden if we focused only on their position.

When you are exploring someone’s interests, you are not interested in changing their interests. In fact, that is pretty much impossible to change someone’s interests. Instead, you are seeking to understand them. When we understand someone and what motivates them, we can look at problems differently. In looking at things differently, other alternatives present themselves.

If we can maintain the focus of our negotiation discussions on the interests, we are less likely to hit the all too familiar “brick wall” where there is nowhere to go.

We have been talking about interests and trying to understand the interests of the party we are negotiating with. What is just as important is to fully understand what our interests are. We need to understand what interests are behind our position so we can communicate and address them.

We don’t want to find ourselves accepting a solution that addresses some urgent and immediate concern, but at the same time does not address the most important issue. The more we prepare and take the time to truly understand our interests, the better we will be able to communicate with the other party.

Remember, the key to negotiations is to focus on interests. Both ours and the party we are negotiating with.

Mike Wallace

A word from the regions...

MAURICIE CENTRE-DU-QUÉBEC

Many things are going on in this wonderful region of ours. Since my arrival, the regional committee in collaboration with the FFARIQ has been working extremely hard for its members. We met with you on a regular basis, we created a bridge for mutual communication and with the Youth Center; the growing number of calls we receive shows us the trust you have in our work. The amount of solved cases, the thank you calls from the families as well as the vote of confidence expressed in the assemblies are signs for me that our hard work is rewarded and must continue.

Many things were established, including regional meetings, concerted tables, efficient telephone service, accompaniments and the picnic organized for the foster families.

Many other things are to come in the next few months: trainings will start soon, meetings regarding your collective agreement negotiation, which must be done with your participation. We need our members to express what they want for their collective agreement so we can give a clear and a representative mandate from the resources of our region.

On another note, your regional committee is having a great Christmas party for all the families to be able to socialize in a pleasant and happy context. This amazing party will take place on December 13 and we invite all the families to participate with their children.

Last June, you let me become your representative and I have addressed that challenge every day since then. I am proud of the results, because we made things move in such a small amount of time. There is still work to do, but I know we're on the right path. Despite the storm that went down during the last weeks, I assure you I manage. All my actions aim to represent you well and as I promised you before I am using my voice to express your dissatisfactions and your needs.

Thank you again for trusting me.

Happy Holidays to all of you!

Geneviève Rioux

President and administrator
Mauricie Center-du-Québec regional committee

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Special greetings to each and every one of you,

My name is René Lévesque and I am the new president and administrator for the region of Abitibi-Témiscamingue. I was formally appointed during FFARIQ's administration council in Québec on September 20, 2014. I will be your acting president until June 2015. I am replacing Ms Lucille Rouillard, who is known by all the members in our region, but also on a provincial level.

Ms Rouillard has been by the side of the Federation since the beginning and on the negotiation committee for the great collective agreement we signed on August 31, 2012. Also, she was vice-president of the executive committee and president for our region until last September.

Replacing such a dedicated and amazing person is not an easy thing to do. What a great challenge for a person who has been part of the regional committee for 3 years!

I have an excellent team and an unweaving support from the FFARIQ, so I accept this challenge and will work with you with my knowledge and my experience as a foster family. I am confident, because I am not alone. Let me assure you that I will do my best to represent you to the best of my abilities.

In conclusion, a special thank you to Ms Lucille Rouillard for everything she has accomplished for the foster families in the province, but also for our wonderful region.

I look forward to meeting you! I take advantage of the occasion to wish you a merry Christmas and a happy new year 2015.

René Lévesque

President and administrator
Abitibi-Témiscamingue regional committee



FFARIQ 2014 Symposium



Dr. Jean-François Chicoine during his lecture.



On this picture, Ms Jacinthe Boucher FFARIQ president, Ms Stéphanie Gadoury from the ACJQ and Ms Line Bachand.



Saturday morning, October 19. Everybody is ready to start!

On October 18 and 19, FFARIQ 2014 symposium and Annual general assembly took place. We had the chance to welcome different speakers and professionals to inform the members on various subjects regarding their role as foster resource.

Around noon, we said a few words of welcome to the 100 participants and a meal was served for everyone. During the afternoon, speaker Mike Wallace, president of Fascinnovation company, made a presentation called "Getting what you need – The art of negotiation". His sense of humor and his good advices pleased all the participants; they took this opportunity to ask questions regarding the best way to negotiate, whether it is with the Youth Centers in the course of their contract or in any other situation.

Later, Ms Stéphanie Gadoury and Ms Line Bachand, respectively executive-counselor psychosocial-resource from the Association des Centres jeunesse du Québec (ACJQ) and lawyer, presented an overview of the foster care system situation under the *Youth Protection Act*. They also hosted workshops to inform the families about certain questions related to the YPA. For the presentation, we invited all the Youth Centers representatives out of concern for partnership and collaboration. We welcome the representatives of the two Youth Centers that were present and we thank the ACJQ for this great presentation, which proves that it is possible to maintain a positive partnership for our members.

After diner, we had the chance to welcome Dr Jean-François Chicoine, pediatrician, lecturer, animator, author, teacher, and even more. Dr Chicoine offered many hours of his time to explain the difficulties experienced by children in their life. We can say without a doubt that his presentation have unanimously won the heart of all the participants: we all appreciated his advices, his sense of humor and his own way of saying things. Every time he comes to meet us, we learn a lot about children of all ages!

On Sunday, October 19, we started the day with a workshop about the negotiation of the collective agreement. The participants were working together to form teams and worked on each chapter of the agreement in order to identify the sections that need improvement for the upcoming negotiation. We also welcomed representatives from Lajoie Insurance to present their various options for home and car insurance adapted to the situation of foster resources. Also, representatives from Humania Insurance were there to present a project exposing the possibility of collective insurances for foster families, which is now in the study and will be subject to approval by all the resources. More details will be coming soon!

To conclude this great weekend, the Annual General Assembly was held on October 19 for the members only. Numerous topics were covered, such as the 2013-2014 Activity Report, the budget, etc.

Thank you to all the participants!

Mr Mike Wallace during his conference "Getting what you need – The Art of Negotiation"



FFARIQ administration board and Executive committee.



Our mandate and duty is to represent you according to your needs and your requests, having your best interest in mind. Here are the actions undertaken by the FFARIQ during the last few months in that direction...

ACTIONS UNDERTAKEN BY THE FFARIQ	
<ul style="list-style-type: none"> The FFARIQ: sustained support for its members. We hired experienced union representatives and lawyers that specialize in youth and labor law. 	<ul style="list-style-type: none"> The FFARIQ won a first arbitration in Quebec for Foster resources! Achieved in the Outaouais region, the mediator granted the arbitration to the FFARIQ along with a “right to be accompanied.”
<ul style="list-style-type: none"> A collective grievance filed by the FFARIQ for exposing problems with requests for allocations of expected expenses provided in Appendix 1 of Circular 2013-046 (activities, clothing, dental and medical expenses, glasses, etc.) in the totality of the regions we represent. 	<ul style="list-style-type: none"> Filing of a complaint to the CDPDJ to denounce the problems related to the non-payment of supplies and activities for children (clothing, dental and medical expenses, activities, glasses, etc.) in all the regions we represent.
<ul style="list-style-type: none"> We filled several grievances for many of our resources 	<ul style="list-style-type: none"> Amendment to the Letter of Understanding No. 1 of the Collective Agreement: The right to be accompanied during the classification revision mechanism.
<ul style="list-style-type: none"> Legal recourse against the Agency and the Youth Center resulted in the renewal of a resource’s contract that had received a non-renewal notice without justification. 	<ul style="list-style-type: none"> Implementation of the regional committees in each region. These committees allow to solve many difficulties that resources go through every day!
<ul style="list-style-type: none"> Recourse undertaken to the Commission des relations de travail (CRT) against the closings and abusive sanctions. 	<ul style="list-style-type: none"> Implementation of an improved computer system for the follow-up of your files and the resolution of difficulties.
<ul style="list-style-type: none"> Meetings with Deputy Minister Lucie Charlebois, Minister for Rehabilitation, Youth Protection and Public Health, as well as Mr Sylvain Gagnon, Associate Deputy Minister for Health and Social Services: We make sure your voice is heard! 	<ul style="list-style-type: none"> In August, 2013 the FFARIQ submitted a transition allowance of up to \$1,045.00 for resources that underwent the change in regime between June, 2010 and January, 2012. Other associations have yet to accomplish this.
<ul style="list-style-type: none"> Organization of the CPR and classification tool trainings in all the FFARIQ regions. 	<ul style="list-style-type: none"> Frequent meetings organized in the regions we represent to inform you and to guide you in your everyday life. Don’t hesitate to come and meet with us!

Users’ Committee

We were surprised how few people were aware of the functions or even the existence of the Users’ Committee present in every region.

The Users’ Committee is an organization that aims defense, protection and respect of the users’ rights in each Youth Center. It is also an advisory and a collaboration officer for various authorities and stakeholder for the Youth Center.

Duties of the Users’ Committee:

- 1 To inform users of their rights and obligations.
- 2 To foster the improvement of the quality of the living conditions of users and assess the degree of satisfaction of users with regard to the services obtained from the institution.
- 3 To defend the common rights and interests of users or, at the request of a user, his or her rights and interests as a user before the institution or any competent authority.
- 4 To accompany and assist a user, on request, in any action he or she undertakes, including the filing of a complaint.
- 5 To promote the needs and expectations of users and their parents to the direction of the Youth Center.

Here is the contact information for each region:

REGION	CONTACT INFORMATION
Bas St-Laurent	Tel: (418) 722-1729 1 866 722-1729 (Toll free)
Québec	Tel: (418) 661-6951, ext. 1188 comitedesusagers.cj03@ssss.gouv.qc.ca
Mauricie Centre-du-Québec	Tel: (819) 372-3133, ext. 32242
Batshaw	Tel: (514) 989-1885
Outaouais	Tel: (819) 771-2990, ext. 2132
Abitibi-Témiscamingue	Tel: (819) 825-0002, ext. 3236
Côte-Nord	Tel: (418) 589-2038, ext. 2795 1-866-545-2038 (Toll free) comité.usagers.cprcn@ssss.gouv.qc.ca
Gaspésie/Les Îles	Tel: (418) 368-1803
Laval	Tel: (450) 978-8609
Lanaudière	Tel: (450) 654-7229, ext. 61010
Laurentides	1-866-492-3263, ext. 2276

Don’t hesitate to call upon them if you believe the rights of a user you foster are being abrogated and that he or she does not receive appropriate services required from the Youth Center.

